

**TENUE** : L'accès à la salle ne peut se faire qu'en chaussures propres réservées à l'usage intérieur. Une tenue de sport appropriée est obligatoire. Sont interdits tous signes politiques ou religieux.

**HYGIENE** : Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'une serviette est obligatoire sur les machines et sur les tapis de sol. Les appareils devront être essuyés avec une lingette après chaque utilisation.

**MATERIEL** : Le matériel utilisé lors des séances est rangé au fur et à mesure après usage pour en faciliter l'accès pour les suivants. Les barres devront être déchargées après chaque utilisation. Veillez à ne pas laisser tomber le matériel bruyamment. Les appareils sont mis à la disposition des Abonné(e)s sans surveillance. Les Abonné(e)s s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation. Pour accompagner l'adhérent une application mobile In and Out Fitness peut être téléchargée gratuitement sur l'Apple store ou Google Play. Les Abonné(e)s pourront la consulter pour les exercices et obtenir des informations complémentaires sur l'utilisation des machines. Des coachs sont disponibles pour toute question ou planification de bilan ou programme. Les heures de présence des coachs et leurs disponibilités peuvent être demandées à l'accueil.

**ACCES** : Le Badge d'entrée est nominatif et obligatoire pour chaque entrée et sortie. En cas de perte du badge ou de détérioration celui-ci sera facturé au tarif en vigueur. Les personnes extérieures, bénéficiant d'une invitation parrainage ou d'une séance d'essai sont soumises au même Règlement Intérieur que les Abonné(e)s inscrit(e)s, et devront déposer obligatoirement une pièce d'identité pendant leur séance qui se déroulera uniquement sur rendez-vous. Un badge de prêt leur sera fourni le temps de leur séance et devra être restitué à la fin de la séance.

Des casiers à code sont à la disposition des Abonné(e)s exclusivement dans les vestiaires pour le temps de leur séance et qui doivent être libérés dès leur départ. Il est fortement recommandé aux Abonné(e)s de ne laisser aucun objet de valeur dans les casiers. Pour la responsabilité en cas de dommage ou de vol, nous vous renvoyons aux conditions générales en vigueur de la SARL Club 7.

**RESERVATION et ANNULATION DE COURS** : La réservation des cours doit s'effectuer sur l'application mobile gratuite **In and Out Fitness** pour les cours ayant la mention « R » sur le planning et pour les cours d'aquagym. La réservation peut s'effectuer jusqu'à 7 jours à l'avance. Les cours peuvent être annulés dans un délai d'1h avant le démarrage du cours. En cas d'absence répétées (2 fois) aux cours réservés et de non-annulation via l'application le membre sera informé par mail ou par push up. En cas de faits répétés (au minimum 3 fois), le membre en infraction se verra interdire l'accès aux installations pendant 7 jours ou la séance sera décomptée du carnet.

**INTERDICTIONS** : Les adhérents sont priés de ne pas répondre au téléphone et d'activer le mode « Silencieux » sur leur téléphone portable.

- Il n'est pas autorisé de prendre des photos ou des films portant atteinte à la vie privée des personnes présentes.
- Tout type de coaching « sauvage » entre adhérents est interdit. Toute activité de coaching personnel non effectuées par les coachs du Club est interdite
- La violence verbale et/ou physique n'est pas tolérée dans le club.
- Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans le club.
- Les gestes, harcèlement, et/ou relations intimes/sexuels ne sont pas tolérés dans le club.
- Il est interdit de fumer, de faire usage et de distribuer des substances illicites dans le club

La Direction se réserve le droit d'exclure du Club, par lettre motivée avec Accusé de Réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les autres Abonné(e)s, ou non conformes au présent Règlement Intérieur.

### **SECURITE** :

Il est obligatoire de présenter l'original de sa carte de membre valide pour entrer dans le club. L'établissement est placé sous surveillance vidéo permanente. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et archivées durant 30 jours maximum. Elles sont ensuite automatiquement effacées par le système de gestion informatique (loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004) En cas d'accident les adhérents s'engagent à contacter les secours : les Pompiers (18) ou le Samu (15) et à contacter le Responsable de la sécurité **au 06.58.32.95.10**. Seul à l'entraînement, attendre l'arrivée d'un autre adhérent pour débiter la séance.

**ALARME** : Les adhérents devront **IMPÉRATIVEMENT** regagner les vestiaires 30 minutes avant la fermeture des portes. A 22 h00 les portes se fermeront automatiquement et l'alarme sera enclenchée. En cas de casier bloqué s'adresser au Coach ou contactez le 04.67.707.709 ou le 04.67.02.15.40 ou le 06.58.32.95.10

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** : Le traitement informatique du dossier d'Abonné(e) dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'Abonné(e) doit s'adresser au service clientèle du club par mail à [contact@inandout-fitness.fr](mailto:contact@inandout-fitness.fr).